SANTE MENTALE ET BAILLEURS SOCIAUX

Faciliter et améliorer l'accès et le maintien dans les logements sociaux
des personnes en situation de vulnérabilité psycho-sociale dans le xxème

CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE
DU XX ème – Le 3 décembre 2012

Présentation

Conseil local de santé mentale

1. Rappel du contexte de nos échanges dans le XXème.
   - Objectif : rappeler des données de cadrage sur la santé mentale
   - Objectif : rappeler des données de cadrage sur le logement social
   - Objectif : rappeler des premières actions partenariales.
2. Présentation des principaux enjeux du CLSM XXème
   - Objectif : objectiver les enjeux du CLSM du XXème sur le logement et l'hébergement
   - Objectif : proposer d'une organisation du CLSM XXème spécifique sur le logement et l'hébergement.
3. Propositions d'un plan d'action du CLSM XXème sur l'hébergement et le logement
   - Objectif : développer les actions du CLSM XXème sur l'hébergement et le logement
   - Objectif : identifier les priorités
   - Objectif : programmer les actions

RAPPEL DU CONTEXTE DE NOS ECHANGES

- Objectif : rappeler des premières actions partenariales.
- Objectif : rappeler des données de cadrage sur la santé mentale.
- Objectif : rappeler des données de cadrage sur le logement social.

DOCUMENT DE TRAVAIL A VALIDER AVANT
LE CLSM DE DECEMBRE

RAPPEL DES PREMIERS ECHANGES

•En France les services publics de la psychiatrie sont sectorisés et spécialisés (environ 75000 habitants)

•Ces entités géographiques ne correspondent pas aux découpages de nos départements ou de nos communes.

•Les professionnels du logement social sont très souvent désorientés pour agir à l'intérieur de ces découpages.

•Les professionnels des organismes parisiens ont donc souhaité que se développe un partenariat clair entre les bailleurs sociaux et la psychiatrie.

Mai
- Rencontre De l'AORIF 75 et du CLSM

Juin
- Lancement d'une enquête sur les besoins des organismes
- Objectivation des attentes et des demandes des professionnels

9 Juillet
- Présentation des besoins au CLSM du XXème
- Impulsion du partenariat entre les bailleurs sociaux et le CLSM

20 Juillet
- Réflexion sur les actions à développer
- Définition de pistes d'actions

Octobre
- Validation des actions
- Impulsion pour leur mise en œuvre

Novembre
- Réflexion sur les modalités de mise en œuvre des actions

Décembre
- **Définition les modalités de saisine des partenaires et partage de listes de contacts**
- **Validation de la mise en œuvre des actions**
- **Accord sur un programme de travail pour 2013**.

DONNES DE CADRAGE SUR LA SANTE MENTALE DANS LE XXème (1/2)

La géographie de la psychiatrie parisienne est divisée. Elle sépare les adultes, des enfants et adolescents et distingue les situations d'urgence de celles qui ne le sont pas.

Il y a donc 4 découpages celui :

- des services psychiatriques pour adultes
- des services psychiatriques pour enfants et adolescents
- des services urgences psychiatriques pour adulte
- des services urgences psychiatriques pour enfants et adolescents

Les 25 secteurs de psychiatrie pour adultes et leur rattachement hospitalier

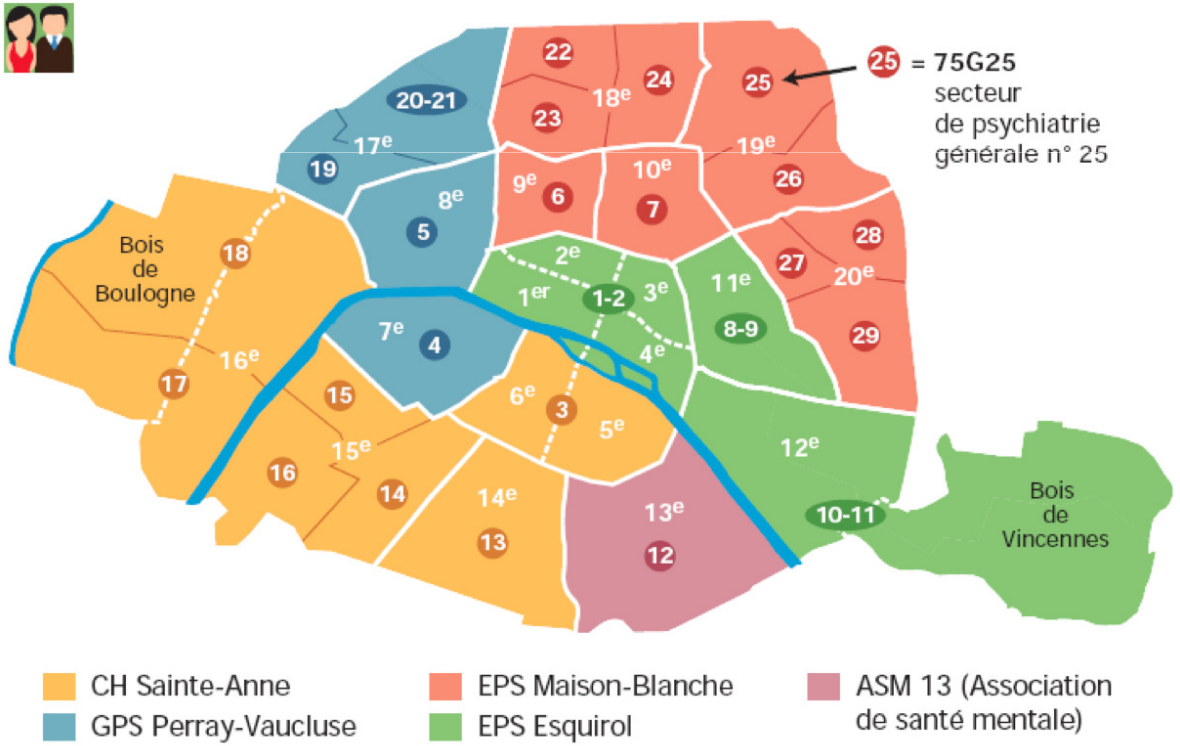

Source : Guide de la psychiatrie publique à Paris, édition 2011. Page 12
Le guide est consultable sur le site de spychom 75: http://www.psycom75.org/Notre-documentation/L-organisation-des-soins

DOCUMENT DE TRAVAIL A VALIDER AVANT LE COMITE DE DECEMBRE

DONNES DE CADRAGE SUR LA SANTE MENTALE DANS LE XXème (2/2)

Le XXème arrondissement est rattaché à l'établissement public de santé (EPS) Maison Blanche.
3 Secteurs couvrent l'arrondissement le 27ème, le 28ème et le 29ème.
Chaque secteur est doté de: Lits d'hospitalisation situés au 129 rue d'avron 75020 et d'un centre médico-psychologique (CMP).

Parallèlement aux secteurs, il existe des structures à vocation intersectorielle rattachées à EPS Maison blanche :

•L'unité d'accueil thérapeutique intersectoriel du 20ème (UAT)
•Le centre postcure La Métairie
•Le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)
•Le club Bouffadou
•Le centre d'information et d'accueil pour la prévention en santé mentale (CIAPS)

Source : Guide de la psychiatrie publique à Paris, édition 2011. Page 35
Le guide est consultable sur le site de spychom 75: http://www.psycom75.org/Notre-documentation/L-organisation-des-soins

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT D'ILE-DE-FRANCE

DONNES DE CADRAGE SUR LE PARC SOCIAL DANS LE XXème

•Le Xxème a plus de 200000 habitants/ ? Ménages (=population de Rennes)

•Le 20e fait partie des 4 arrondissements parisiens qui ont dépassé le seuil de 20% de logements sociaux.

•La part de logements sociaux est de 29,7%, soit 28605 logements SRU au 1er janvier 2011.

•2 bailleurs ont plus 72% du parc (source PLS 2010) :
Paris Habitat
La RIVP

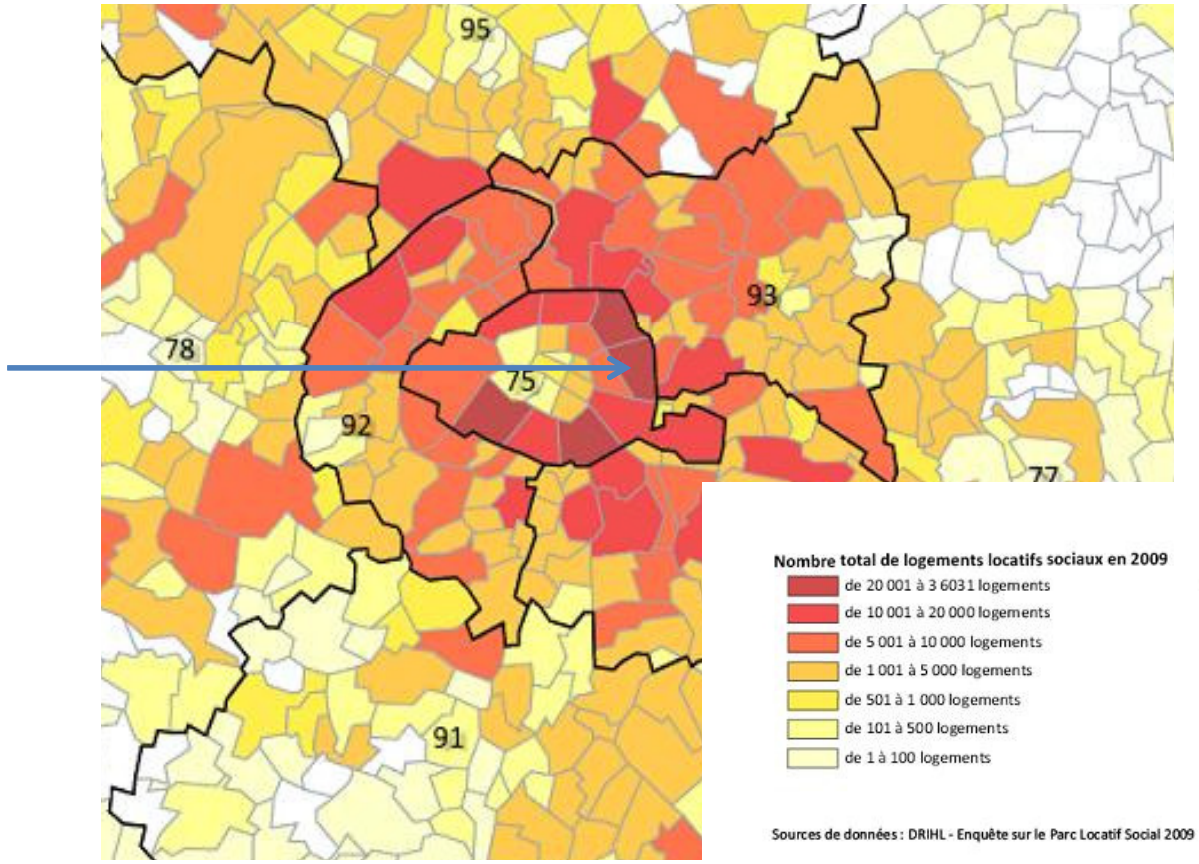
95
93
78
75
92
77
91
Nombre total de logements locatifs sociaux en 2009
de 20 001 à 3 6031 logements
de 10 001 à 20 000 logements
de 5 001 à 10 000 logements
de 1 001 à 5 000 logements
de 501 à 1 000 logements
de 101 à 500 logements
de 1 à 100 logements
Sources de données : DRIHL - Enquête sur le Parc Locatif Social 2009

PRESENTATION DES PRINCIPAUX ENJEUX DU CLSM DU XXÈME

- Objectif : objectiver les enjeux du CLSM du XXème sur le logement et l'hébergement
- Objectif : proposer une organisation du CLSM XXème spécifique sur le logement et l'hébergement.

DOCUMENT DE TRAVAIL A VALIDER AVANT
LE CLSM DE DECEMBRE

LES ENJEUX DU PARTENARIAT

Un sondage a été élaboré et envoyé aux organismes parisiens au mois de juin.

3 niveaux de questions ont été posés concernant :
- Leurs besoins
- Leurs partenaires
- Leurs priorités.

8 organismes ont répondu. Ils représentent plus de 70% du parc.

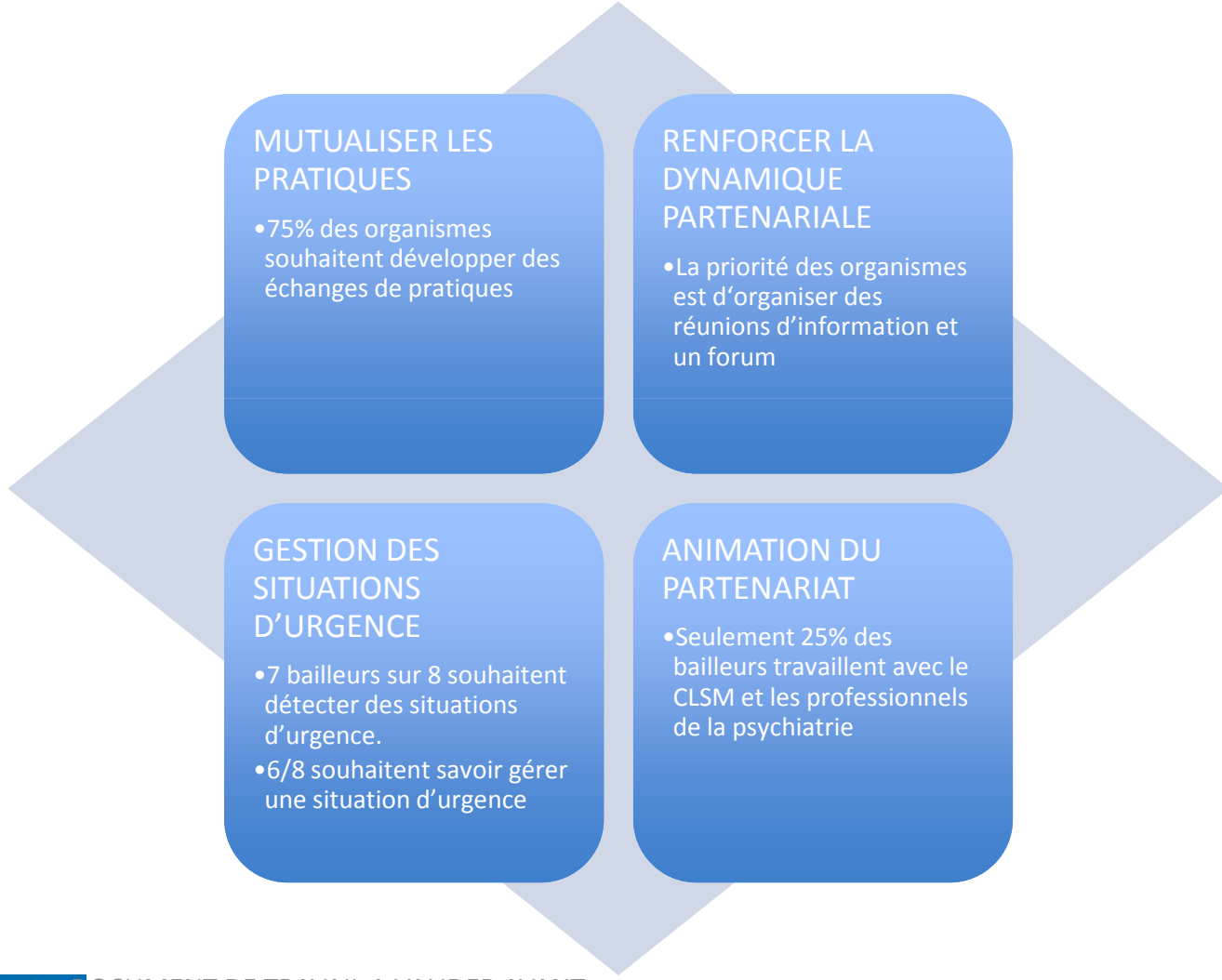
MUTUALISER LES PRATIQUES
•75% des organismes souhaitent développer des échanges de pratiques
RENFORCER LA DYNAMIQUE PARTENARIALE
•La priorité des organismes est d'organiser des réunions d'information et un forum
GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE
•7 bailleurs sur 8 souhaitent détecter des situations d'urgence.
•6/8 souhaitent savoir gérer une situation d'urgence
ANIMATION DU PARTENARIAT
•Seulement 25% des bailleurs travaillent avec le CLSM et les professionnels de la psychiatrie

UNE ORGANISATION DU CLSM SPÉCIFIQUE SUR LE LOGEMENT SOCIAL

IMPULSION POLITIQUE

Le comité de pilotage du Conseil local de santé mentale

Instance qui impulse la politique de l'arrondissement. Il est présidé par l'élu en charge de la santé:

- Prise de décision en fonction des engagements.
- Donne l'ordre du jour de la commission logement et la préside.

Le conseil local de santé mentale

Instance qui permet la validation des projets, organisée tous les 2 ou 3 mois:

- Soumet les projets et propositions.
- Organise la concertation des acteurs.
- Il est chargé de suivi de l'exécution des actions.

EXECUTION

Groupe logement social du conseil local de santé mentale

Instance qui permet l'exécution . Elle serait composée des représentants des 3 secteurs, des bailleurs, de l'ASM 20, du CAVSP, des services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) des 3 secteurs.

- Après le visa de la commission, le comité est chargé de la mise en œuvre des projets validé.

PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTIONS DU CLSM SUR LE LOGEMENT SOCIAL

- Objectif : développer les actions du CLSM XXème sur l'hébergement et le logement
- Objectif : identifier les priorités
- Objectif : programmer les actions

LES ACTIONS PROPOSEES AUX PARTENAIRES

Action 1 : partage d'organigramme
Action 2 : Créer un mode d'emploi des fonctions et des compétences des partenaires
Action 3 : Développement « d'un point secteur »
Action 4 : Développement des groupes de travail intervision.

Action 5: Forum de la santé mentale sur le Xxème (semaine d'information sur la santé mentale 3 ème semaine de mars. SISM)
Action 6 : Communication sur le site internet de la mairie

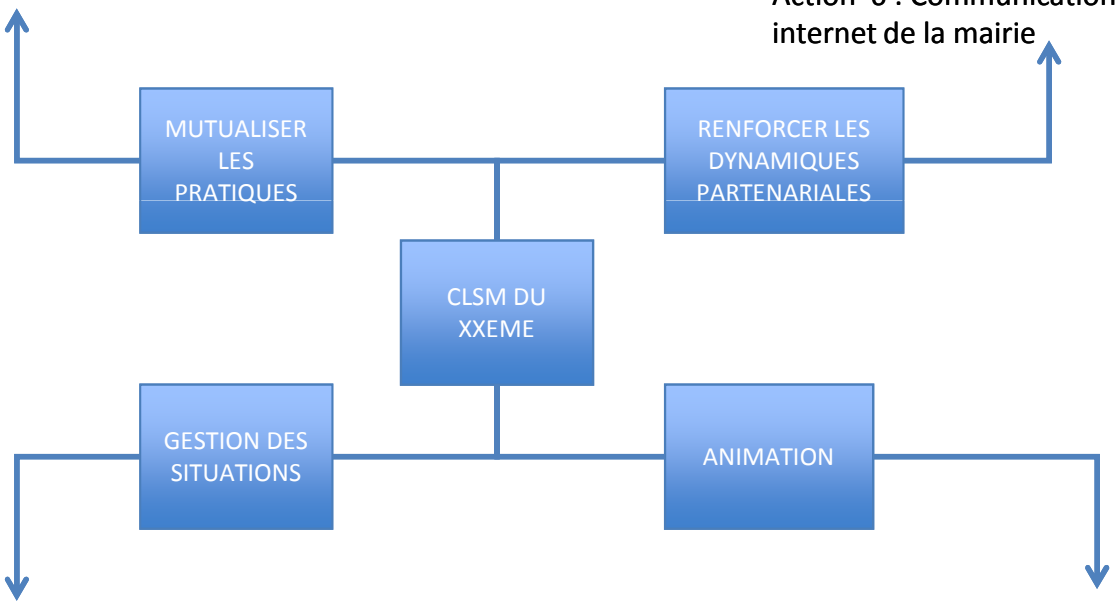

Action 7: Définir les modalités de signalement aux partenaires et partager une liste de contacts
Action 8 : Prévenir les situations de crise grâce aux échanges avec les partenaires

Action 9: Organisation du groupe logement du CLSM
Action 10 : Assurer l'information des partenaires
Action 11: Formaliser le partenariat

LES PRIORITES ET PROGRAMMATION

	Court terme 1er semestre	Moyen terme 2ème semestre 2013	Long terme 2014
ANIMATION DU PARTENARIAT	**Action 9:** Organisation du groupe logement du CLSM **Action 10** : Assurer l'information des partenaires	**Action 11 :** Formaliser le partenariat (charte/convention..)	
MUTUALISER LES PRATIQUES		**Action 1:** Partage d'organigramme **Action 3 :** Développement « d'un point secteur »	**Action 2:** Créer un guide des fonctions et des compétences des partenaires **Action 4 :** Développement des groupes de travail intervision.
RENFORCER LES DYNAMIQUES PARTENARIALES	**Action 5:** Forum de la santé mentale sur le Xxème (semaine d'information sur la santé mentale 3 ème semaine de mars. SISM) **Action 6 :** Communication sur le site internet de la mairie		
GESTION DES SITUATIONS		**Action 7:** Définir les modalités de signalement aux partenaires et partager une liste de contacts	
		Action 8 : Prévenir les situations de crise grâce aux échanges avec les partenaires	

CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE
DU XX ème – Le 3 décembre 2012

DOCUMENT DE TRAVAIL A VALIDER AVANT
LE CLSM DE DECEMBRE